

# TARIFS de convention

## de la Caisse d'Assurance Maladie de Midi-Pyrénées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

La loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2004 a introduit pour les établissements de santé, un nouveau système de financement : la Tarification à l'Activité.

Depuis le 1er mars 2005, les prestations de séjours et de soins sont couvertes par des forfaits, en fonction de la pathologie, dénommés «Groupes Homogènes de Séjours» (GHS).

Les tarifs des forfaits GHS applicables sont consultables sur demande au service Facturation.

Le forfait journalier hospitalier de 20€ (à compter du 1er janvier 2018) est à la charge des malades hospitalisés (arrêté du 21/12/2017). Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 31 janvier 2005, le forfait journalier est facturé pour chaque jour d'hospitalisation, y compris le jour de sortie. Ce forfait à la charge de l'assuré ou pris en charge par un organisme complémentaire est reversé par l'établissement à la caisse d'Assurance Maladie.

**Le supplément chambre individuelle est facturable du jour d'entrée au jour de sortie inclus.**

A compter du 1er septembre 2006 (décret n°2007-707 du 19/06/06), un forfait de 18,00€ est applicable à l'ensemble des frais intervenant au cours d'une hospitalisation lorsqu'un acte thérapeutique ou diagnostique est affecté d'un tarif supérieur ou égal à 120,00€. Ce forfait à la charge de l'assuré ou pris en charge par un organisme complémentaire est reversé par l'établissement à la caisse d'Assurance Maladie.

<b>Ambulatoire</b>	
Chambre solo	20,00€
<b>Chirurgie, médecine</b>	
Chambre solo	73,00€
Chambre solo accompagnant *	91,00€
Chambre solo confort *	150,00€
<b>Maternité</b>	
Chambre solo	76,00€
Chambre solo accompagnant *	94,00€
Suite parentale	285,00€
<b>Suppléments journaliers</b>	
Lit accompagnant + petit-déjeuner	21,00€
Repas accompagnant	12,00€
Repas enfant accompagnant	6,00€
Télévision	8,00€
Ouverture de ligne téléphone et/ou WIFI	3,00€
Téléphone (impulsion)	0,15€

\* détail des prestations cf tarifs chambres

## TARIFS - CHAMBRES PARTICULIÈRES

✓ : compris dans le forfait

SUPPLÉMENTS Journaliers	AMBULATOIRE	CHIRURGIE, MÉDECINE			MATERNITÉ		
	Solo 20€	Solo 73€	Solo accompagnant 91€	Solo confort 150€	Solo 76€	Solo accompagnant 94€	Suite parentale 285€
Téléphone *		✓	✓	✓	✓	✓	✓
TV	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
WIFI	+ 3€	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Écran multimédia					✓	✓	✓
LIT en 160							✓
LIT accompagnant + petit-déjeuner		+ 21€	✓		+ 21€	✓	
LIT accompagnant + petit-déjeuner (prestige)				✓			✓
Déjeuner carte Prestige				✓			✓
Salon Kitchenette							✓
Machine à café + dosettes							✓
Peignoir + chaussons				✓			✓
Serviettes, produits d'hygiène							✓

\* Communications à régler à l'accueil

Repas accompagnants :  
12€ par repas

Chambres doubles : elles ne sont pas facturées et les suppléments sont à la charge du patient.